



**SNJFOPA**  
SYNDICAT NATIONAL JUSTICE  
FORCE OUVRIERE  
PERSONNELS ADMINISTRATIFS

## 3ème campagne de mobilité

### des Attachés d'Administration du Ministère de la Justice

#### **Candidatures**

L'ensemble des postes proposés aux attachés d'administration au sein du ministère de la justice sont soumis à des entretiens obligatoires avec les recruteurs, dont les coordonnées sont indiquées dans chaque fiche de poste. Il appartient aux agents de solliciter ces entretiens.

#### **Candidatures des attachés d'administration du ministère de la justice**

Toute demande de mobilité doit être obligatoirement formulée au moyen du formulaire de candidatures. Les candidats énumèrent, par ordre de priorité et, dans la limite de cinq choix, l'ensemble de leurs candidatures. Les affectations se feront prioritairement sur les postes vacants. Le formulaire de candidatures doit être visé par le supérieur hiérarchique actuel du candidat. Le formulaire de candidatures, accompagné d'un curriculum-vitae, d'une lettre de motivation et, le cas échéant, des pièces justificatives, sont adressés par la voie hiérarchique aux services gestionnaires des ressources humaines de la direction de rattachement.

Les agents placés en position de détachement dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État, ne disposent pas d'un droit à mobilité. Dans l'hypothèse où ils souhaitent un changement d'affectation, il leur appartient de mettre un terme à leur détachement en cours et de solliciter un nouveau détachement sur l'affectation envisagée.

#### **Candidatures des lauréats de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration**

Les lauréats de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administrations au titre de l'année 2021 sont invités à se positionner dans le cadre de la campagne de mobilité selon les modalités établies dans la note du 25 mars 2021. Ils doivent envoyer l'ensemble des documents à l'adresse suivante : [cosi.srh-sg@justice.gouv.fr](mailto:cosi.srh-sg@justice.gouv.fr)

#### **Candidatures des lauréats de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration**

Les lauréats de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration au titre de l'année 2021 seront invités à se positionner dans le cadre de cette campagne de mobilité dès la publication des résultats à l'issue des oraux qui se dérouleront du 17 au 20 mai 2021. Une note détaillant les modalités de candidatures sera transmise aux lauréats de façon concomitante à la publication des résultats. Ils devront envoyer l'ensemble des documents à l'adresse suivante : [cosi.srh-sg@justice.gouv.fr](mailto:cosi.srh-sg@justice.gouv.fr)

#### **Liste des postes consultables en suivant le lien :**

<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/carriere-16942/mobilite-et-promotions-17239/attaches-campagne-de-mobilite-au-01092021-126138.html>

## Calendrier

Ouverture de la campagne	vendredi 23 avril 2021
Date limite de dépôt des candidatures pour les agents titulaires et pour les lauréats de la liste d'aptitude	vendredi 21 mai 2021
Date limite de dépôt des candidatures pour les lauréats de l'examen professionnel	vendredi 4 juin 2021
Date limite de renonciation	jeudi 17 juin 2021
Publication des résultats	jeudi 1 juillet 2021
Prise de fonction des agents	mercredi 1 septembre 2021 sauf mention contraire dans la liste des postes offerts stipulant une prise de fonction anticipée ou différée. Une autre date peut être convenue entre les services et l'agent

**Conformément aux LDG, le [SNJFOPA](#), organisation professionnelle représentative au CTM, peut saisir l'administration de situations individuelles qui appellent une attention particulière**

**N'hésitez pas à nous contacter [snjfopa.contact@gmail.com](mailto:snjfopa.contact@gmail.com)**